

PROCESSUS COTUTELLE

Projet

Réfléchir à la mise en place d'une cotutelle avant l'inscription ou au tout début du doctorat

Action

Contacter la **direction de la recherche** du Cnam (tra.nguyen@lecnam.net) pour établir la convention de cotutelle en ayant identifié au sein de l'université partenaire les correspondants chargés des cotutelles)

Délais

La cotutelle doit être mise en place au plus tard au cours de la 1ère année d'inscription en doctorat au Cnam (convention signée par toutes les parties)

Droits d'inscription

Le paiement des frais d'inscription se fait en alternance dans les deux établissements. La convention doit préciser pour chaque année le lieu de paiement

Inscription

Une inscription administrative est obligatoire dans chacun des deux établissements au début de chaque année universitaire

Avenant

Durant la 3ème année, si une réinscription est nécessaire, il faut contacter les services administratifs pour réaliser un avenant permettant de prolonger la convention de cotutelle. Les parties se tiennent informées de l'avancée des négociations et signatures